

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU**MARDI 11 FEVRIER 2020**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS
Rudi Seghers, Directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:

Excusé:

Le président ouvre la séance à 13h00

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

1. Service social – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28/01/2020

B. CENTRE DE SERVICES LOCAL ET SERVICES A DOMICILE

2. Centre de services local et services à domicile – Activités du Centre de services local – approbation du calendrier de mars 2020

Le Bureau permanent approuve le calendrier des activités du Centre de services local pour le mois de mars 2020.

C. CUISINE

3. Cuisine – Vente de repas au CPAS de Meise

D. SERVICE SOCIAL

4. Service social – Addendum au contrat avec la Welzijnskoepel, la coupole de l'action sociale, dans le cadre du projet « Accueil large intégré » de la zone de première ligne de Grimbergen

E. SERVICE FINANCIER

5. Service financier – Achat de carburant par le biais du système des cartes de carburant

6. Service financier – Approbation de la procédure d’approvisionnement pour la cellule technique

F. POLITIQUE ET ORGANISATION

7. Politique et Organisation – Approbation de l’ordre du jour du Conseil du 19 février 2020

G. AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE

8. Agence immobilière sociale – Agence immobilière sociale – Création d’une association avec le CPAS de Drogenbos – Attribution du marché

H. PERSONNEL

9. Personnel – Déclaration de vacance d’un poste de fonctionnaire technique – Plombier (D1 - D3) – Commune et CPAS

10. Personnel – Demande de stage pour le service social

11. Personnel – Déclaration de vacance en vue de la constitution d’une réserve de recrutement de fonctionnaires techniques – Aide-ménagère dans le cadre des titres-services (E1 - E3)

12. Personnel – Demande de stage pour le service social

13. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception

14. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement

15. Service social - Autre assistance

16. Service social - Droit à l'intégration sociale

17. Service social - Salaire vital équivalent

18. Service social - Initiative d'accueil local

19. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents

20. Service social - Emploi article 60§7

21. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition

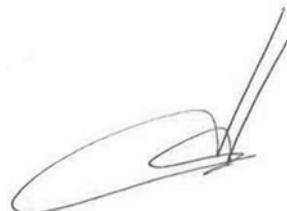
- 22. Service social - Bureau de location sociale
- 23. Service social - Rap à Stapkantoor
- 24. Sociale dienst – Sociaal Verhuurkantoor
- 25. Sociale dienst – Rap op Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur Générale
Audrey Monsieur



Le président - CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration municipale le xx / xx /
xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limburg Stirum 116 - 1780 Wemmel,
pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans
un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant
les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le
contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter
via le lien : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer> .